

AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

Préavis municipal concernant des travaux d'entretien à la grande salle

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Historique.

Le 31 octobre 1960, le Conseil communal de Lucens octroyait un crédit pour la construction d'une grande salle.

A ce jour, des travaux de rénovation ont été entrepris en quatre étapes :

La première en 1981 pour divers travaux intérieurs et pour la réfection des façades pour un montant de Fr. 392'000.-.

La deuxième étape en 1984 comprenait la rénovation des vestiaires, douches et locaux sanitaires, ainsi que l'installation d'une conduite pour l'amenée d'huile de chauffage allant du collège à la grande salle, ceci pour un coût de Fr. 100'000.-.

La troisième étapes en 1991, avait pour but la rénovation du sol de la buvette avec la pose d'un carrelage, le remplacement complet du parquet de la grande salle, ainsi que divers travaux annexes pour un montant de Fr. 206'450.-. En 1992, la mécanique de scène ne répondant plus aux normes de sécurités CNA, nécessitait un crédit supplémentaire de Fr. 63'000.- pour sa remise en état. La remise en état de fissures découvertes sur le sol et les murs du bar était comprise dans ce crédit.

La quatrième étape en 1999 et 2000 portait sur la rénovation des fenêtres, la sécurisation des installations de scène, le remplacement des rideaux de scène ainsi que l'éclairage de scène pour un montant de Fr. 60'000.-. Les travaux de modification de la ventilation s'élevaient quant à eux à Fr. 189'000.-.

Les rénovations que nous proposons pour la cinquième étape concernent des travaux de peinture, de menuiserie et d'électricité. La majorité de ces travaux porte sur des parties n'ayant subit aucune rénovation depuis 1960, date de la construction de notre grande salle.

Liste des travaux proposés.

1. Menuiserie: changement des portes donnant sur la grande salle, remplacement de la porte buvette et cafétéria.
2. Travaux de peinture: rez supérieur, hall d'entrée, cafétéria, rez inférieur.
3. Travaux d'électricité: les tableaux de distribution d'entrée et de la scène seront intégralement refaits, l'éclairage de la grande salle sera remis à neuf, ces travaux comprendront également le hall d'entrée, les sanitaires et la petite salle.
4. Sanitaires: remise en état des installations sanitaires du rez-de-chaussée.
5. Equipements de cuisine: frigo, congélateur et différents ustensiles de cuisine seront remplacés ou complétés car ils sont nécessaires lors de l'utilisation de la cuisine par les sociétés locales.
6. Mise en place éclairage: lors de la rénovation de la place Belle Maison, le mât d'éclairage de la place a été récupéré en vue d'être installé sur la place de la grande salle, cet éclairage sera très utile lors de manifestations.

Coût des travaux

1. Menuiserie	Fr.	15'500.-
2. Peinture	Fr.	29'775.-
3. Electricité	Fr.	80'125.-
4. Sanitaires	Fr.	7'250.-
5. Equipements de cuisine	Fr.	12'000.-
6. Mise en place mât éclairage	Fr.	9'500.-
7. Honoraires	Fr.	9'500.-
8. Divers et imprévus	Fr.	15'000.-

Total coût des travaux **Fr. 178'650.-**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens,
vu le préavis municipal n° 03/2005,
considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,
ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la grande salle, pour un montant total de Fr. 178'650.-.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant relatif aux travaux de réfection de la grande salle sur le Fonds de réserve générale N° 9282.0, s'élevant à ce jour à Fr. 442'526.25.

Le municipal responsable : Gérard Gonthier.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 08 février 2005

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire a.i.:

E. Berger

C.-L. Cruchet